
L'an deux mil seize, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le vingt-deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE NEILLON Jean François, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

M LE NEILLON Jean François, M LE CALVÉ Pascal, MME RANO Evelyne, M LOTHORÉ Jean-Paul, M ZÉO Philippe, MME PUREN Isabelle, MME HURLEY Fay, M DIERCKX Alexandre, M SAINT JALMES Yves, M LESIEUR Arnaud, MME COLLET Roselyne, M KERVADEC Hervé, MME DURIEZ Christine, M DANIEL Arthur, MME LE MER Nathalie, MME RIO Marie, MME GIQUEL Magali, MME BARBICHON Anne, MME SIMON Hélène, M DAUBERT Lionel,

Etait absente et avait donné procuration

MME BONNEC Katia à M DIERCKX Alexandre

Etaients absents excusés :

MME PINEAU Annick, M GACHELIN Jérémie

Madame DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour:

1. Restaurant Scolaire : marché de fourniture et de livraison de repas
2. Multi Accueil et Accueil de Loisirs : renouvellement délégation service public
3. Cession partie de voirie communale à Kerbernès au profit d'un particulier
4. Spectacle Chapelle de Locmaria : tarif spectacle
5. Personnel Communal : contrat avenir aux services techniques
6. Personnel Communal : collaboration avec le Centre de Gestion du Morbihan pour la médecine professionnelle et préventive
7. Personnel Communal : cadeau pour départ à la retraite
8. Restaurant Scolaire : avenant aux marchés de travaux
9. Subventions aux associations 2016 : complément
10. Informations diverses

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des corrections à apporter au compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2016. Après quelques corrections orthographiques, le compte rendu est validé.

N°	OBJET
2016-07-01	RESTAURANT SCOLAIRE : MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE REPAS

Présentation : M LE CALVÉ Adjoint Finances et Administration Générale

Suite à la consultation engagée pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire, nous avons reçu cinq offres :

- Convivio – Resteco
- Océane de Restauration
- Api Restauration
- Restoria
- Scolarest

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 juin pour l'ouverture des plis. Après une première analyse, elle a décidé de retenir quatre offres en vue de négociation.

La Commission Affaires Scolaires, Jeunesse et Péricolaires a étudié ces quatre offres sur la base des critères d'attribution fixés au règlement de la consultation :

1. Qualité et variété des produits proposés, des plats et des menus (note maximale : 25)

- prise en compte des labels concernant la viande, poissons proposés en fonction de leurs méthodes de pêche et de la prise en compte des espèces menacées,
- recettes proposées pour les plats protidiques, aspect culinaire, fraîcheur des produits et prise en compte de la saisonnalité, variété des produits, équilibre alimentaire, repas à thème.

2. Efficacité transparence et suivi (note maximale : 15)

- logistique mise en œuvre pour l'exécution des prestations (méthodes et moyens de contrôle), délais de commande, garanties de continuité du service, délais de réajustements, garanties présentées pour la livraison,
- informations sur la traçabilité,
- suivi de la clientèle : visites sur site, conseils et assistance auprès du personnel de notre office, participation aux commissions menus.

3. Performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture (note maximale : 10)

- capacités du prestataire à s'approvisionner localement auprès des fournisseurs et des producteurs de la région, et performances en termes de réduction des intermédiaires.

4. Performances en matière de protection de l'environnement (note maximale : 10)

- politique des transports,
- politique d'emballage, de gestion des déchets (solutions préconisées pour la réutilisation ou le recyclage des contenants, tri et traitement des déchets organiques),
- pratiques protectrices de l'environnement mises en œuvre dans le cadre du marché.

5. Prix des prestations (note maximale : 40)

- Bordereau de Prix Unitaire.

Les sociétés ont été auditionnées le 25 juillet, à l'issue de ces entretiens, Océane de Restauration et Restoria ont complété leurs offres.

Au terme de la procédure, la commission d'appel d'offres a retenu l'offre de Scolarest, mieux disante :

Société	Note obtenue	Classement
RESTECO	84,07	3
OCEANE DE RESTAURATION	87,00	2
RESTORIA	80,56	4
SCOLAREST	90,61	1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

↳ **attribue** le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide à la Société SCOLAREST,

↳ **autorise** M. le Maire à signer le marché correspondant.

Mme PUREN précise qu'il s'agit d'un marché d'un an reconductible.

M le Maire et Mme PUREN remercient la Commission Affaires Scolaires Jeunesse et Périscolaire, élargie aux élus qui le souhaitent, qui a énormément travaillé sur ce dossier.

Il est également précisé que le siège de la société SCOLAREST est à Rostrenen.

SCOLAREST a aussi une cuisine centrale aux écoles et collège St Félix à Hennebont.

N°	OBJET
2016-07-02	MULTI ACCUEIL ET ACCUEIL DE LOISIRS : RENOUELEMENT DELEGATION SERVICE PUBLIC

Présentation : MME RANO Evelyne, adjointe Petite Enfance et Action Sociale

Lors du Conseil Municipal du 26 mai 2016, le Conseil Municipal avait validé la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Multi accueil et de l'Accueil de Loisirs. Les contrats actuels seront échus au 31 décembre 2016.

Depuis cette date, les deux commissions concernées se sont réunies pour la rédaction des cahiers des charges. Ces documents seront la base de la consultation qui va être engagée.

Il est proposé pour cette délégation de service public de consulter sur deux lots distincts et non sur un lot unique. Le contrat d'affermage sera d'une durée de cinq ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le lancement de la consultation pour la délégation de service public des services Multi Accueil et Accueil de Loisirs sur la base des cahiers des charges rédigés par les deux commissions,
- valide la durée des contrats à venir.

Mme RANO précise que les commissions ont opté pour une consultation sur deux lots distincts, comme il avait été fait précédemment. Quant à la durée de cinq ans, elle permet de sécuriser les professionnels qui interviennent à la Maison de l'Enfance, tout changement de délégataire créant une incertitude pour les salariés.

Mme SIMON signale qu'elle a lu dans le Télégramme du 2 Juillet dernier que la commune de Landévant avait refusé de transférer son multi accueil à la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique, tout comme Pluvigner, Quiberon, Auray, Brech.

M le Maire répond que l'information n'est pas exacte, des discussions sont en cours. La Communauté de Communes ayant la compétence Petite Enfance, certaines communes bénéficient d'un service gratuit. Si Landévant transfère son service multi accueil à la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique, il considère que la communauté de communes devra supporter la subvention que nous versons annuellement au prestataire. Mais pour l'heure, nous n'avons pas de réponse de la Communauté de Communes, en cas de transfert du service nous ignorons les modalités.

La Communauté de Communes va construire un multi accueil de 30 places à Landaul, qui mettra à disposition le terrain nécessaire. La situation sera identique pour la commune d'Erdeven.

M DAUBERT Lionel rappelle qu'en mars dernier un contrat enfance jeunesse a été signé sous l'égide de la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique. M le Maire explique que la Caisse d'Allocations Familiales a souhaité un contrat global au niveau de la Communauté de Communes avec des sous divisions par commune. Pour autant, chaque commune continuera à percevoir les prestations de la CAF en fonction des actions qu'elle mène sur son territoire.

M DAUBERT craint que toutes les communes ne participent aux budgets dédiés aux futurs multi accueils de Landaul et Erdeven.

Mme DURIEZ s'interroge sur la durée du contrat fixée à cinq ans. M LE CALVÉ lui répond que la commune pourra le dénoncer en cas d'insuffisance du prestataire.

N°	OBJET
2016-07-03	CESSION PARTIE DE VOIRIE COMMUNALE A KERBERNES AU PROFIT D'UN PARTICULIER

Présentation : M le Maire

Maître FISCHER, notaire à Hennebont, chargé de la succession de M LE NEILLON Jean-François a adressé un courrier à M le Maire en date du 4 juillet dernier. Il l'informe que les héritiers de M LE NEILLON souhaitent acquérir, à l'euro symbolique, l'extrémité du chemin rural qui conduit à leur propriété. La parcelle, d'une contenance 43 m², fait partie du domaine privé de la commune. Elle n'est plus affectée à l'usage du public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

✚ autorise la cession à l'euro symbolique de la parcelle Z0 100, située au lieu-dit Kerbernés, au profit des héritiers de M LE NEILLON Jean-François,

✚ autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la transaction,

✚ dit que les frais d'acte notarié et de bornage seront à la charge des demandeurs.

N°	OBJET
2016-07-04	SPECTACLE CHAPELLE DE LOCMARIA : TARIF SPECTACLE

Présentation : M LE CALVÉ, Adjoint Finances et Administration Générale

Le 5 juillet dernier, la commission Affaires Culturelles a organisé un concert de musique baroque à la chapelle de Locmaria avec le groupe musical FIAMMA E FOCO. La commission avait fixé un droit d'entrée unique à 6 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

✚ fixe à 6 € le droit d'entrée unique pour le Concert de Musique Baroque à la Chapelle de Locmaria.

N°	OBJET
2016-07-05	PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT AVENIR AUX SERVICES TECHNIQUES

Présentation : M LE CALVÉ, Adjoint Finances et Administration Générale

Le dispositif des emplois d'avenir, mis en place par la loi du 26 octobre 2012, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, également, les collectivités territoriales, prévoit l'attribution d'une aide de l'État, fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC, et liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (en termes de contenu du poste, de tutorat, de formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est en principe de 36 mois et la rémunération au minimum égale au SMIC, avec 80 heures de formation.

Il est proposé de créer un contrat emploi d'avenir au service espaces verts, sous la forme d'un contrat d'un an, renouvelable dans la limite de 36 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

☞ **décide** la création d'un emploi d'avenir pour le service espaces verts, sous la forme d'un contrat d'un an, renouvelable dans la limite de 36 mois,

☞ **autorise** M le Maire à signer la convention tripartite entre la Commune, l'Etat et le salarié ainsi que le contrat de travail qui en découle.

L'appel à candidature a déjà été lancé. L'apprenti qui vient d'achever sa formation au service espaces verts est éligible au Contrat d'Avenir. Mme DURIEZ considère que ce contrat lui permettra de conforter ses acquis et de poursuivre sa formation pratique.

M LE CALVÉ signale que parallèlement nous recherchons toujours un apprenti espaces verts.

N°	OBJET
2016-07-06	PERSONNEL COMMUNAL : COLLABORATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN POUR LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Présentation : M LE CALVÉ, Adjoint Finances et Administration Générale

Depuis de nombreuses années, l'Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan (AMIEM) assurait la surveillance médicale des agents communaux et la prévention des risques professionnels.

La DIRECCTE a imposé, depuis novembre 2013, à l'AMIEM de se désengager, progressivement, du suivi médical des agents de la fonction publique territoriale. Au 1^{er} octobre 2016, le désengagement sera total.

Parallèlement, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan s'est doté d'un service de médecine professionnelle et préventive afin de permettre aux collectivités territoriales d'assurer leurs missions en matière de surveillance médicale des agents.

Ces missions portent sur :

- l'action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail ; adaptation et aménagement des postes ; avis consultatifs et informations ; participation au CHSCT ...)
- la surveillance médicale des agents (visites d'embauche et périodiques).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

☞ **décide** de collaborer avec le service de médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion Morbihan,

☞ **s'inscrit** dans le calendrier prévisionnel et progressif de transfert de l'AMIEM vers le Centre de Gestion du Morbihan et donne pouvoir à M le Maire pour signer la convention relative à cette mission et procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

Mme DURIEZ explique que l'AMIEM a une charge de travail qui ne lui permet plus de suivre les agents des collectivités territoriales. L'AMIEM va se recentrer sur le secteur privé. Cependant, les médecins du Centre de Gestion du Morbihan ne sont pas des médecins du travail, mais des médecins de prévention. Ils n'ont pas l'expertise et les avis pointus comme ceux de l'AMIEM.

Mme BARBICHON précise que les agents peuvent demander des rendez vous, des consultations surtout auprès des psychologues.

M LE CALVÉ indique que le service créé par le Centre de Gestion est un service de médecine professionnelle et préventive, nous n'avons pas d'autre choix que d'y adhérer.

N°	OBJET
2016-07-07	PERSONNEL COMMUNAL : CADEAU POUR DEPART A LA RETRAITE

Présentation : M LE CALVÉ, Adjoint Finances et Administration Générale

Afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal lors de départ à la retraite, le Conseil Municipal doit délibérer sur ce point. Deux ATSEM de l'école maternelle prennent leur retraite cette année.

L'idée générale est de pouvoir remercier les agents pour les services rendus à la collectivité durant leur présence au sein de la commune.

Pour chacune des deux ATSEM, le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) serait d'une valeur de 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

☞ **décide** d'offrir un cadeau, d'une valeur de 200 € à chacune des deux ATSEM – Mme HOREL et Mme COAT - qui partent à la retraite en 2016.

N°	OBJET
2016-07-08	RESTAURANT SCOLAIRE : AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

Présentation : M le Maire

Pour le marché de travaux lot Cloisonnement Faux Plafond Menuiserie, attribué à la Société Alrénne de Menuiserie 56400 PLUNERET, quinze écrans acoustiques sont inscrits au marché.

Ces écrans marqueront également le cheminement à l'intérieur du restaurant scolaire. Il a été relevé qu'il en manquera cinq.

L'entreprise Société Alrénne de Menuiserie, titulaire du marché nous soumet un avenant de 3 649,05 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

☞ **autorise** M le Maire à signer l'avenant au marché de travaux lot Cloisonnement Faux Plafond Menuiserie pour un montant HT de 3 649,05 €.

N°	OBJET
2016-07-09	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016 : COMPLEMENT

Présentation : M ZÉO Philippe adjoint Sports et Vie Associative

- Landévant Roller Skating a, par courrier du 5 février 2016, présenté une demande de subvention complémentaire pour l'organisation du Championnat de Bretagne sur piste du 1^{er} mai 2016 à Landévant. Il sollicite une subvention complémentaire pour cet événement. Le budget de cette compétition est de 1.650 €.
- Une nouvelle association vient de se créer « Les Potins d'Abord ». Elle a sollicité une subvention par courrier du 21 mars 2016. Il s'agit d'une association de théâtre qui a pour but de proposer des ateliers d'abord aux adultes, puis d'élargir aux enfants en vue de spectacles.

Le Conseil Municipal,
à la majorité des membres présents ou représentés,

Pour : 19
Contre : 1 Mme GIQUEL Magali
Abstention : 1 Mme SIMON Hélène

☞ **accorde** une subvention de 300 € à l'association Landévant Roller Skating pour l'organisation du Championnat de Bretagne à Landévant.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,

☞ **accorde** une subvention de 100 € à l'association « Les Potins d'Abord ».

M LE CALVÉ précise que la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique a attribué une subvention de 700 € à Landévant Roller Skating pour ce championnat.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire indique que :

- les travaux de réaménagement du restaurant scolaire avancent, le délai sera respecté.
- pour les travaux de l'école publique, il y a un peu de retard : le terrassement devrait être terminé les jours prochains, il y aura cependant un surcoût pour sécuriser la cour du haut.

Il faut espérer que pour la rentrée le terrassement soit achevé et les fondations coulées. Le périmètre du chantier sera à revoir, pour plus de sécurité la cour du haut sera probablement réduite.

Mme BARBICHON Anne informe l'assemblée qu'elle était présente, le 22 juin dernier, à la réunion de la commission Transports et Déplacements de la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Elle remet à chaque élu un document explicatif rappelant les objectifs de l'étude sur le schéma directeur communautaire cyclable.

La seconde phase de l'étude va être engagée, elle porte sur un travail en atelier qui va consister à établir un maillage cyclable par secteur géographique. Landévant fait partie du secteur nord-ouest avec Camors, Pluvigner, Landaul, Locoal-Mendon, Belz, Ploemel, Etel et Erdeven.

La prochaine réunion est programmée le 17 octobre à Landaul. Chaque groupe communal sera constitué d'un ou plusieurs élus, d'un technicien et d'une association de cyclo tourisme ou de randonnée.

M LOTHORÉ, Mme BARBICHON, Mme COLLET se portent candidats. Il n'y aura pas de technicien communal.

L'association Landévant Sport Nature sera sollicitée.

Mme BARBICHON rappelle qu'elle peut fournir aux élus qui le souhaitent toute documentation sur les travaux de la commission Transport et Déplacements de la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

M LE CALVÉ signale qu'il y a par ailleurs un projet VTT au niveau de la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique, l'étude devrait être achevée pour la fin de cette année.

Mme DURIEZ, communique les informations suivantes :

- concernant la Mission Locale, la DIRECCTE a précisé que :

"la Région sera invitée par l'Etat à participer en 2016 au dialogue de gestion des Missions Locales dans la perspective d'une éventuelle délégation de compétences de l'Etat à la Région en 2017 concernant la coordination des opérateurs de l'emploi (Mission Locale et Pôle Emploi)".

- concernant la lutte contre le terrorisme :

- l'opération Sentinelle est renforcée et sera assurée, cet été, à 98% par l'armée de terre,
- la prévision d'augmentation des réservistes (40.000 d'ici 2018).

Mme RANO indique quelques dates concernant les actions du CCAS :

- le goûter des personnes âgées de plus de 72 ans aura lieu le samedi 24 septembre 2016 et sera animé par le groupe Souffle Mahori.
- les permanences pour la distribution des colis se feront le jeudi 1er décembre après midi et le samedi 3 décembre au matin.
- une distribution à domicile est maintenue pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Mme SIMON déplore que des affiches soient apposées sur la porte de la Chapelle de Locmaria.

Mme DURIEZ lui répond qu'un projet de panneau d'affichage a été étudié. Ce panneau sera fait par les Services Techniques, en prenant exemple sur celui de la Chapelle St Quirin à BRECH.

Mme HURLEY signale qu'il manque des bénévoles pour les permanences Détour d'Art du 19 août et du 9 septembre.

Mme SIMON a relevé que le calendrier des fêtes, paru dans le dernier bulletin municipal, annonce deux réceptions pour les Irlandais en septembre, mais réellement il n'y en aura qu'une, le dimanche 11 septembre étant une fête champêtre organisée par le Comité de Jumelage - à noter également des erreurs pour les dates de pardons.

Concernant la photo des élus de « Landévant Solidaire » parue dans le bulletin Municipal en rubrique Tribune Libre, Mme SIMON déclare qu'il aurait été préférable de ne pas la mettre. M le Maire admet que la photo est petite.

M DAUBERT revient sur le sujet du SPANC, géré par la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique. Il a adressé un courrier, en tant qu'administré, à M le Président de la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Il s'étonne des résultats du compte administratif 2015 :

- recettes de fonctionnement :	675 945,35
- dépenses de fonctionnement :	197 745,82
- soit un excédent de fonctionnement :	478 199,53 €

Pour la section d'investissement, les dépenses de l'exercice sont de 21 056 €.

Il poursuit en indiquant que la loi stipule que le SPANC ne doit être budgétisé que sur le fonctionnement.

Il s'interroge : à quoi sert cet argent prélevé sur les bénéficiaires du service?

En 2014, le SPANC comptait 10.052 abonnés. Le taux de conformité des installations était de 25% sur 885 visites de contrôle.

M le Maire lui propose de prendre rendez-vous avec Mme AUDIC Annie, Vice Présidente en charge de cette compétence, qui pourra répondre à ses interrogations.

M LE CALVÉ aurait aimé avoir copie du courrier qu'il a adressé à M le Président d'Auray Quiberon Terre Atlantique. M DAUBERT répond qu'il n'en avait pas l'obligation.

M DAUBERT poursuit en soulignant un manque d'équité au niveau du service, certains ont payé leur contrôle et d'autres pas. M le Maire indique que les contrôles ont fait l'objet d'une facturation spécifique ou d'un rajout sur la facture Eau.

M le Maire signale, qu'à ce jour, les propriétaires des installations non conformes n'ont pas eu l'obligation de faire les travaux.

Un crédit de 2.300.000 € est prévu pour ces travaux de mise aux normes. Un appel d'offres a été lancé pour ces travaux.

La séance est levée à 21 heures.
